

# JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION 2024



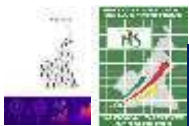
## Thème :

Tirer parti du pouvoir des données inclusives pour un avenir résilient et équitable pour tous

## Sous-thème :

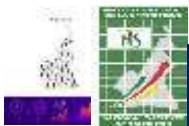
Personnes vivant avec un handicap et marché du travail au Cameroun: les faits saillants





## SOMMAIRE

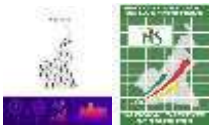
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>II</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I: IMPORTANCE DES DONNEES INCLUSIVES ET DE QUALITE</b> .....	<b>4</b>
I.1. FONDAMENT POUR LA PRISE DE DECISION ECLAIREE .....	4
I.2. REDUCTION DES INEGALITES .....	4
I.3. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES.....	4
I.4. SENSIBILISATION ET PLAIDOYER .....	4
I.5. OPTIMISATION DES RESSOURCES.....	5
I.6. PROMOTION DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT.....	5
I.7. RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITE ET DE LA TRANSPARENCE .....	5
<b>II: ETAT DES LIEUX DU HANDICAP AU CAMEROUN</b> .....	<b>7</b>
<b>III: FAITS SAILLANTS SUR L'EMPLOI DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP</b> .....	<b>10</b>
III.1. TAUX DE PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL.....	10
III.2. PART DE LA MAIN-D'ŒUVRE .....	10
III.3. SECTEURS D'EMPLOI ET CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	12
<b>CONCLUSION ET SUGGESTION</b> .....	<b>14</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>III</b>



## AVANT-PROPOS

À l'occasion de l'édition 2024 de la Journée Mondiale de la Population (JMP), l'Institut National de la Statistique (INS) a l'honneur de partager avec vous la présente brochure intitulée "***Personnes vivant avec un handicap et marché du travail : les faits saillants***". Ce thème est inspiré de celui retenu par le Fonds des Nations Unis pour les Activités de Population (UNFPA) à savoir : ***s'approprier le pouvoir des données inclusives pour un avenir résilient et équitable pour tous***.

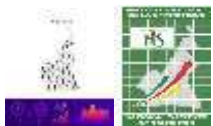
La JMP est une opportunité idoine pour réfléchir sur les défis démographiques et sociaux auxquels notre société est confrontée. Pour cette année, nous avons choisi de mettre en lumière la situation des personnes vivant avec un handicap, une population souvent négligée et confrontée à des obstacles significatifs dans leur accès au marché de travail. En mettant l'accent sur ce thème, nous souhaitons souligner l'importance de l'avènement d'un marché du travail inclusif qui valorise les compétences et les talents de chaque individu, indépendamment de ses capacités physiques ou mentales. L'objectif visé en mettant en relief en présentant cette thématique est, entre autres, de montrer que le concept de « ***données inclusives*** » est une réalité à l'Institut National de la Statistique au sein duquel « ***personne n'est laissée pour compte lors des collectes de données*** »



## INTRODUCTION

Au Cameroun, les personnes vivant avec un handicap constituent une part non négligeable de la population. Cependant, elles se heurtent à des obstacles majeurs, notamment la discrimination, l'inaccessibilité des lieux de travail et le manque d'opportunités de formation et d'emploi. En 2021, le Gouvernement, par le biais de l'Institut National de la Statistique, a conduit la 3<sup>ème</sup> Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) afin de recueillir des données précises et actualisées sur les conditions de vie et de travail de la population, incluant spécifiquement les personnes vivant avec un handicap.

Les résultats de cette EESI3 mettent en lumière, non seulement les défis rencontrés, mais aussi les opportunités pour améliorer l'inclusion des personnes vivant avec un handicap sur le marché du travail. Cette brochure vise à fournir des informations claires et pertinentes aux décideurs politiques, aux employeurs, et au grand public sur la situation d'emploi des personnes vivant avec un handicap. Nous espérons qu'elle servira de catalyseur pour des actions concrètes en faveur d'une inclusion renforcée et d'une plus grande équité sur le marché du travail.



## **I: IMPORTANCE DES DONNEES INCLUSIVES ET DE QUALITE**

*Pour un avenir où chaque individu, indépendamment de ses capacités, peut réaliser son potentiel et contribuer pleinement à la société, il est impératif de continuer à recueillir, analyser et utiliser des données qui reflètent la diversité et la complexité de nos communautés.*

Les données inclusives et de qualité sont un pilier essentiel pour construire une société plus équitable et inclusive. Elles jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de politiques bien informées, la réduction des inégalités, l'optimisation des ressources, et la promotion de l'innovation et de la transparence.

### **I.1. Fondement pour la prise de décision éclairée**

Les données inclusives et de qualité sont essentielles pour éclairer les décisions politiques et stratégiques. Elles permettent d'identifier les besoins spécifiques des populations vulnérables, telles que les personnes vivant avec un handicap, et d'élaborer des politiques qui répondent efficacement à ces besoins. Une prise de décision fondée sur des données robustes contribue à des interventions plus ciblées et plus efficaces.

### **I.2. Réduction des inégalités**

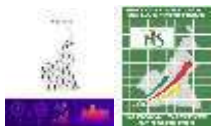
Les données inclusives jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités. En mettant en lumière les disparités existantes en matière d'accès à l'emploi, de santé, d'éducation et de services sociaux, elles permettent de développer des programmes et des politiques qui visent à équilibrer les opportunités et à promouvoir l'équité. Les personnes vivant avec un handicap, souvent marginalisées, bénéficient directement de cette approche inclusive.

### **I.3. Suivi et évaluation des politiques**

Les données de qualité sont indispensables pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. Elles permettent de mesurer l'impact des initiatives en cours et d'identifier les domaines nécessitant des ajustements. Par exemple, pour améliorer l'inclusion des personnes vivant avec un handicap sur le marché du travail, il est crucial de disposer de données fiables pour évaluer l'efficacité des mesures prises et pour proposer des améliorations basées sur des preuves concrètes.

### **I.4. Sensibilisation et plaidoyer**

Des données inclusives et de qualité sont également essentielles pour sensibiliser le public et les décideurs aux défis auxquels sont confrontées les personnes vulnérables. Elles fournissent des faits et des chiffres convaincants qui peuvent être utilisés dans des campagnes de plaidoyer pour



.....  
promouvoir des changements politiques et sociétaux. Cela aide à démystifier les préjugés et à créer un environnement plus favorable à l'inclusion.

### **I.5. Optimisation des ressources**

Les ressources étant souvent limitées, il est crucial de les allouer de manière efficace et équitable. Les données de qualité permettent d'identifier les zones et les populations qui nécessitent le plus d'attention et de ressources. Cela garantit que les interventions sont dirigées là où elles auront le plus grand impact, maximisant ainsi l'efficacité des dépenses publiques et des investissements.

### **I.6. Promotion de l'innovation et du développement**

Les données inclusives stimulent l'innovation et le développement en fournissant des informations précieuses sur les besoins et les défis des populations marginalisées. Elles peuvent par exemple inciter à la création de nouveaux produits, services ou technologies qui répondent aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap, contribuant ainsi à leur intégration économique et sociale.

### **I.7. Renforcement de la responsabilité et de la transparence**

Les données de qualité favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Elles permettent de suivre les progrès réalisés et de demander des comptes aux responsables politiques et administratifs. En rendant visibles les résultats et les impacts des politiques, elles renforcent la confiance du public dans les institutions et les gouvernements.

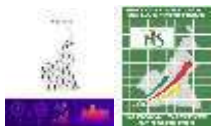
Le Système National d'Information Statistique (SNIS) du Cameroun ne ménage aucun effort pour produire des données de qualité et inclusive. En effet, le Cameroun est parmi les premiers pays africains à avoir matérialisé son adhésion à la démarche qualité par l'élaboration en 2018, d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ)<sup>1</sup> tel qu'adopté en 2012 par la Division Statistique des Nations Unies. L'élaboration de Ce CNAQ ainsi que des lignes directrices pour la production des données, vise à mettre à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres utilisateurs, des statistiques fiables, utiles et en temps opportun.

Aussi, dans sa démarche de production de statistiques de qualité, le Cameroun s'est aligné aux cadres internationaux en matière de statistiques, en particulier l'adoption de la résolution sur les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (PFSO), repris par la Charte Africaine de la

---

<sup>1</sup> Le CNAQ est un ensemble d'outils et de documents décrivant les mesures mises (ou à mettre) en place par les Systèmes Statistiques Nationaux pour gérer la qualité des données produites.





IMPORTANCE DES DONNEES INCLUSIVES ET DE QUALITE

Statistique (CAS) que le Cameroun a adoptée en 2009 et dont la ratification a été matérialisée par le décret N° 2016/209 portant adhésion à ladite charte signé par le Président de la République le 25 avril 2016. Ces PFSO sont d'ailleurs repris dans la Loi régissant l'activité statistique au Cameroun adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République le 20 juillet 2020.

De façon opérationnelle, la production des données inclusives et de qualité est une réalité pour l'Institut National de la Statistique. Toutes les enquêtes sociodémographiques réalisées par l'INS incluent systématiquement la variable sexe dans les données permettant de mieux comprendre les inégalités de genre et de rechercher des solutions équitables et inclusives. De plus, cette approche favorise l'analyse des disparités entre hommes et femmes, contribuant ainsi à une société plus juste.

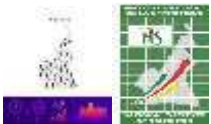
Par ailleurs, le statut de survie des parents des enfants est une donnée également présente dans la majorité des enquêtes menées par l'INS. L'orphelinage, en particulier, peut avoir des conséquences significatives sur la scolarité, la santé et les relations sociales des enfants. Il est donc essentiel de repérer et d'aider ces enfants dès leur plus jeune âge afin de prévenir ces impacts négatifs.

En outre, il est primordial de disposer de données précises sur les personnes vivant avec un handicap pour éliminer la discrimination dans des domaines tels que l'éducation, la santé et le marché du travail. Plusieurs opérations d'enquête conduites par l'INS fournissent des informations détaillées sur le handicap, ce qui permet de concevoir des politiques et des initiatives adaptées pour l'inclusion sociale de ce groupe vulnérable. Ces informations sont cruciales pour garantir une société inclusive et équitable.

Pour des informations détaillées sur les données inclusives relatives au genre, à l'orphelinage et au handicap, il est recommandé de consulter les rapports des enquêtes EDS, EESI, ECAM, MICS et EIPC. Ces rapports offrent un aperçu complet des enjeux et des progrès réalisés dans ces domaines.

Depuis 2024, le programme d'enquêtes sur les déplacements forcés a démarré au Cameroun, en partenariat entre l'INS et le Haut-Commissariat des Réfugiés. Ces enquêtes visent à recueillir des données sur les conditions de vie des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et d'autres populations déplacées de force, ainsi que sur la population qui les accueille. Ces données sont essentielles pour comprendre les défis auxquels ces groupes sont confrontés et pour élaborer des politiques adaptées à leurs besoins.

Ainsi, les enquêtes réalisées par l'INS permettent aux pouvoirs publics et aux partenaires au développement de mieux connaître la situation et les besoins de différents groupes vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap. Cette connaissance est cruciale pour fournir un accompagnement efficace en vue de promouvoir l'inclusion et l'équité sociale.



## II: ETAT DES LIEUX DU HANDICAP AU CAMEROUN

### ➤ Description de la population vivant avec un handicap

*Le handicap, bien que relativement peu fréquent au Cameroun, présente des variations régionales notables et touche également les jeunes enfants, en particulier dans certaines régions où les taux sont plus élevés.*

Loi N° 2010/02 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes vivant avec un handicap définit la personne handicapée comme toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou non.

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous révèlent que le handicap, qu'il s'agisse de déficiences visuelles, auditives, de mobilité, de concentration, comportementales ou de communication, est relativement peu fréquent au Cameroun. En effet, 2,5% de la population âgée de 2 ans ou plus est affectée par au moins une forme de handicap. Cette condition touche de manière équivalente 2,1% d'hommes et 2,8% des femmes.

Les régions d'enquête du Centre (5,0%), de l'Est (3,2%), du Littoral (3,2%) et du Sud (3,0%) présentent les taux de handicap les plus élevés chez les personnes de 2 ans ou plus. Une tendance similaire se manifeste pour la tranche d'âge de 5 ans ou plus, avec un taux national de 2,8%. Chez les enfants de 2 à 4 ans, la prévalence du handicap atteint 5,4%, avec des taux particulièrement élevés dans les régions de l'Ouest (10,9%), du Littoral (hors Douala) (7,9%), de l'Extrême-Nord (6,1%), du Centre (hors Yaoundé) (5,8%) et du Nord (5,5%). Cette prévalence accrue dans ce groupe d'âge est principalement due à des handicaps liés au comportement, tels que prendre soins de soi-même.



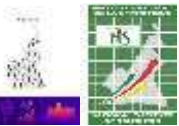


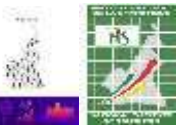
Tableau I: Caractéristiques des personnes vivant avec un handicap

	Pourcentage de la population de 5 ans ou plus ayant des difficultés de :						Pourcentage de personnes de 5 ans ou plus souffrant d'au moins un handicap	Pourcentage d'enfants 2-4 ans souffrant d'au moins un handicap	Pourcentage de la population 2 ans ou plus ayant comme handicap
	voir	entendre	Marcher	Se concentrer	Prendre soin de soi-même	Communiquer			
<b>Région d'enquête</b>									
<b>Douala</b>	1,7	0,2	0,8	0,4	0,2	0,2	2,8	4,2	2,6
<b>Yaoundé</b>	1,1	0,4	0,8	0,5	0,4	0,2	2,1	2,4	1,9
<b>Adamaoua</b>	0,3	0,1	0,8	0,2	0,3	0,2	1,4	3,7	1,2
<b>Centre sans Yaoundé</b>	1,8	0,6	2,5	1,7	0,6	0,8	5,6	5,8	5,0
<b>Est</b>	1,9	0,7	1,1	0,8	0,2	0,6	3,6	4,7	3,2
<b>Extrême-Nord</b>	0,9	0,5	1,2	0,4	0,5	0,4	2,4	6,1	2,1
<b>Littoral sans Douala</b>	1,5	0,7	1,3	0,8	0,3	0,4	3,4	7,9	3,2
<b>Nord</b>	1,1	0,5	0,7	0,3	0,2	0,3	2,3	5,5	2,0
<b>Nord-Ouest</b>	0,6	0,4	2,0	0,7	0,7	0,5	2,8	3,8	2,5
<b>Ouest</b>	0,8	0,4	1,5	0,4	0,3	0,4	2,6	10,9	2,4
<b>Sud</b>	1,7	0,5	1,6	0,7	0,2	0,6	3,3	0,9	3,0
<b>Sud-Ouest</b>	0,6	0,4	1,6	0,3	0,4	0,7	2,6	1,1	2,5
<b>Sexe</b>									
<b>Masculin</b>	0,9	0,4	1,0	0,6	0,4	0,4	2,4	5,8	2,1
<b>Féminin</b>	1,4	0,5	1,5	0,5	0,3	0,4	3,1	4,9	2,8
<b>Tranche d'âge</b>									
<b>Moins de 14 ans</b>	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	1,2		0,8
<b>14-34 ans</b>	0,5	0,3	0,4	0,5	0,2	0,4	1,5		1,5
<b>35-64 ans</b>	1,7	0,5	1,9	0,6	0,4	0,3	4,2		4,2
<b>65 ans ou plus</b>	9,5	3,0	14,2	3,6	3,4	2,2	20,4		20,4
<b>Milieu de résidence</b>									
<b>Urbain</b>	1,1	0,4	1,0	0,5	0,4	0,3	2,6	4,8	2,3
<b>Rural</b>	1,1	0,5	1,5	0,6	0,4	0,4	3,0	5,9	2,7
<b>Ensemble</b>	1,1	0,4	1,2	0,6	0,4	0,4	2,8	5,4	2,5

Source : INS/EESI3, 2021

## Lois et politiques camerounaises relatives à l'emploi des personnes vivant avec un handicap

*Des dispositions légales sont mises en place au Cameroun par les pouvoirs publics pour promouvoir l'accès des personnes handicapées à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi.*



Compte tenu de l'exclusion sociale et de la pauvreté auxquelles font face les personnes vivant avec un handicap, diverses stratégies et politiques ont été élaborées et mises en œuvre pour favoriser leur plein épanouissement. Plusieurs textes juridiques sont promulgués par les des pouvoirs publics pour encadrer la situation de ces personnes vulnérables notamment pour promouvoir leur insertion économique. On peut citer notamment la Loi N° 2010/02 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes vivant avec un handicap. Pour promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap, cette loi stipule à son Article 28 que « l'Etat prend les mesures particulières pour garantir l'accès des personnes vivant avec un handicap à l'éducation et à la formation professionnelle. Ces mesures comprennent (i) la prise en charge matérielle et financière ; (ii) l'appui pédagogique ». A l'article 29, il est dit que : « (1) l'Etat contribue à la prise en charge des dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des élèves et étudiants vivant avec un handicap indigents. (2) Cette prise en charge consiste en l'exemption totale ou partielle des frais scolaires ou universitaires et l'octroi des bourses. (3) La prise en charge prévue aux alinéas 1 et 2 ci-dessus s'étend aux enfants nés de parents handicapés indigents ».

Les articles ci-dessous de cette loi N° 2010/02 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes vivant avec un handicap, promeuvent l'accès à l'emploi par cette tranche de la population :

Article 38 : (1) les personnes vivant avec un handicap justifiant d'une formation professionnelle ou scolaire bénéficient des mesures préférentielles, notamment la dispense d'âge lors des recrutements aux emplois publics et privés par rapport aux personnes valides, lorsque le poste est compatible avec leur état. (2) A qualification égale, la priorité de recrutement est accordée à la personne handicapée. Toutefois, elles ne peuvent être soumises qu'aux épreuves compatibles avec leur condition. (3) En aucun cas, le handicap ne peut constituer un motif de rejet de leur candidature ou de discrimination.

Article 39 : (1) les personnes vivant avec un handicap qui, du fait de la sévérité de leur handicap, ne peuvent affronter les conditions normales de travail en milieu naturel, bénéficient des emplois protégés. (2) Est réputé emploi protégé, le poste de travail aménagé en tenant compte des possibilités fonctionnelles et des capacités de rendement de la personne handicapée.

Article 40 : (1) l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et la société civile encouragent les personnes vivant avec un handicap à créer des entreprises individuelles et des coopératives. (2) L'encouragement des personnes vivant avec un handicap se fait par : - des facilités fiscales et douanières accordées, selon le cas et sur proposition du ministre chargé des Affaires Sociales ; - l'octroi de l'aide à l'installation ; - la mise à disposition des encadreurs techniques ; - des garanties de crédit et l'appui technique des organismes publics au développement, notamment dans le cadre des études et du suivi des projets.

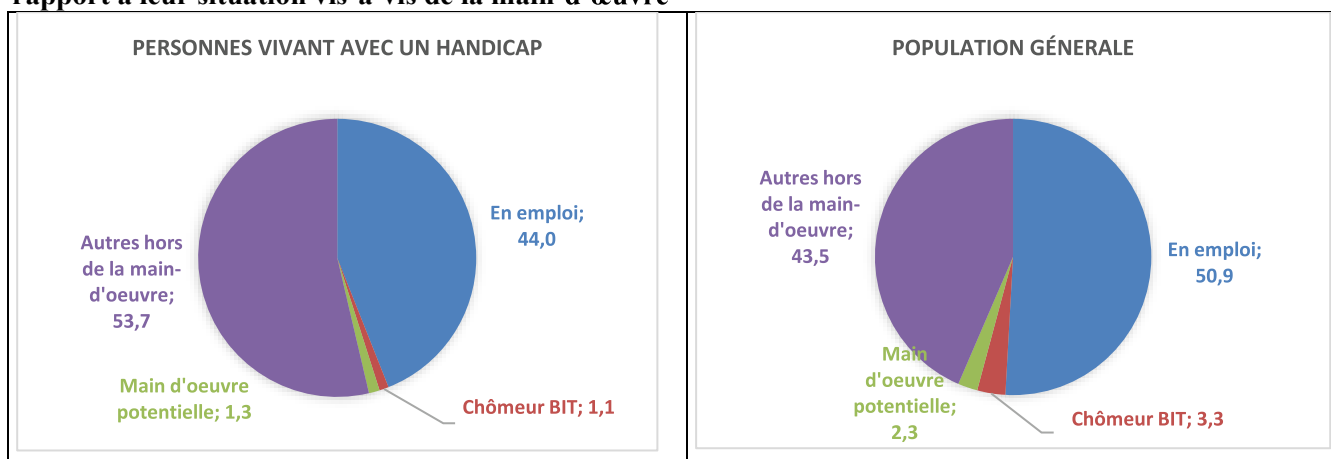
### III: FAITS SAILLANTS SUR L'EMPLOI DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

#### III.1. Taux de Participation au Marché du Travail

Malgré des progrès en inclusion, les personnes vivant avec un handicap au Cameroun subissent encore d'importantes disparités sur le marché du travail, soulignant l'urgence de renforcer les politiques pour une égalité des chances.

Nonobstant les avancées en matière d'inclusion, les personnes vivant avec un handicap au Cameroun continuent de faire face à des disparités significatives sur le marché du travail, avec un taux d'emploi de 44% contre 60% pour la population générale des 14 ans ou plus. Cette différence de 16 points de pourcentage souligne la nécessité urgente de renforcer les politiques et les pratiques visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous.

Graphique 1 : Répartition (%) des personnes de 14 ans ou plus, vivant avec un handicap ou non par rapport à leur situation vis-à-vis de la main-d'œuvre

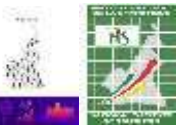


Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

#### III.2. Part de la main-d'œuvre

La participation au marché du travail au Cameroun est relativement faible chez les personnes vivant avec un handicap par rapport à la population générale, avec des disparités marquées entre les milieux urbain et rural.

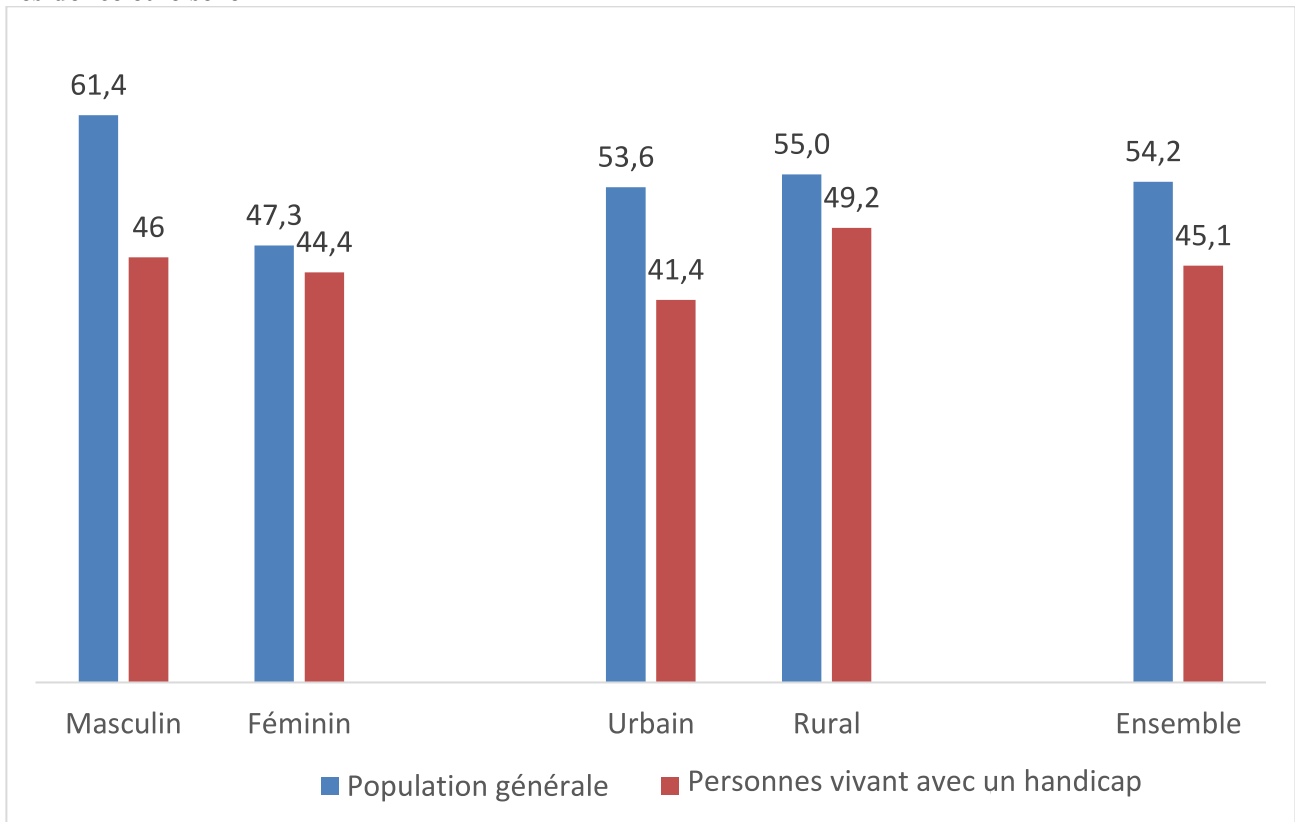
La part de la main-d'œuvre encore appelée le taux de participation de la main d'œuvre ou encore ratio main d'œuvre/population en âge de travailler est le rapport de la population ayant un emploi ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi et disponible sur la population en âge de travailler.



FAITS SAILLANTS SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

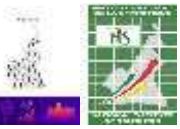
Il ressort du graphique ci-dessous que la main-d'œuvre représente un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler (54%). Ce pourcentage est de 45% chez les personnes handicapées, soit un décalage de 9 points. Selon le milieu de résidence, ce pourcentage se situe à 53% dans la population générale en milieu urbain et de 55% en milieu rural, contre respectivement 41% et 49% chez les personnes vivant avec un handicap.

**Graphique 2 : Part de la main d'œuvre (%) chez les personnes de 14 ans ou plus selon le milieu de résidence et le sexe**



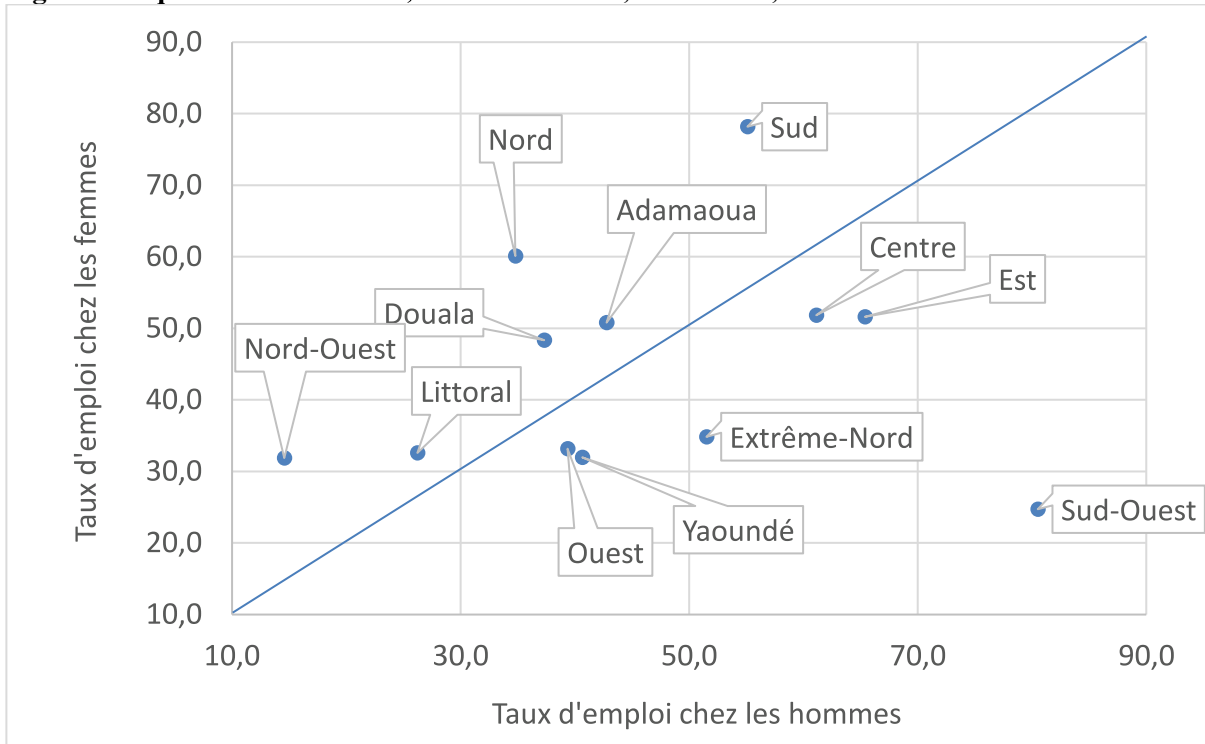
Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021

D'après le graphique ci-dessous, l'on note que dans 6 régions d'enquête sur 12, le taux emploi chez les femmes vivant avec un handicap est supérieur celui des hommes vivant avec un handicap, à savoir au Sud (78% contre 55%), au nord (60% contre 35%), à l'Adamaoua (51% contre 43%), à Douala (48% contre 37%), au Nord-Ouest (32% contre 15%) et au Littoral (33% contre 26%). Cette situation pourrait traduire l'engagement et la détermination des femmes à s'insérer dans le marché du travail ; surtout pour les activités relevant du secteur informel.



FAITS SAILLANTS SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Graphique 3 : Taux d'emploi (%) chez les personnes de 14 ans ou plus vivant avec un handicap, par région d'enquête et selon le sexe, EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021



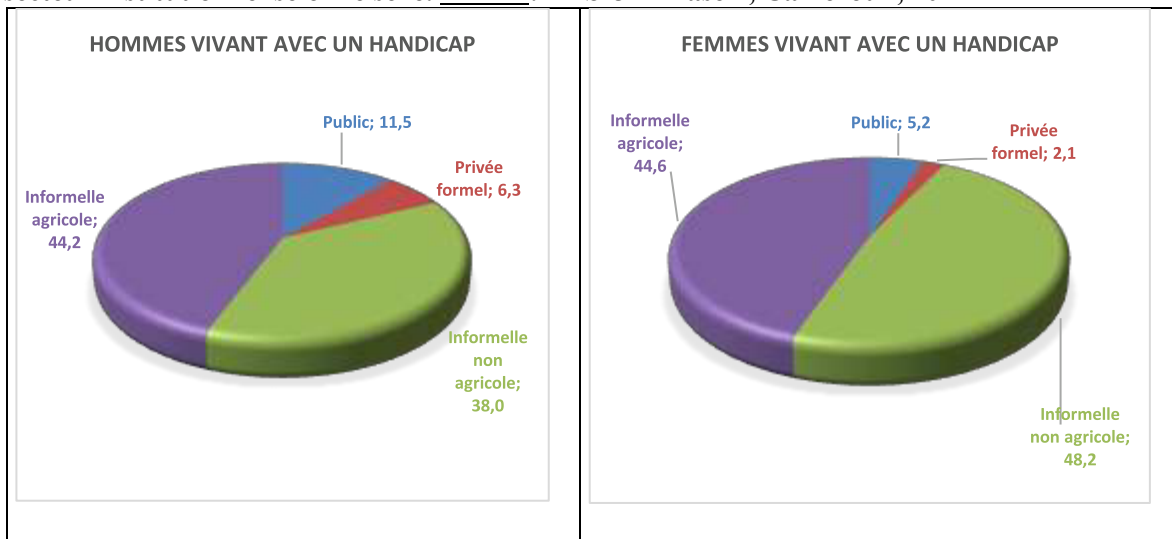
### III.3. Secteurs d'Emploi et Catégorie socioprofessionnelle des personnes vivant avec un handicap

*La majorité des personnes vivant avec un handicap occupent des emplois dans le secteur informel, avec une très faible représentation dans le secteur formel, particulièrement chez les femmes.*

Tout comme la population générale, la majorité des personnes vivant avec un handicap ayant un emploi travaille dans le secteur informel. Environ 38 % des hommes et 48 % des femmes vivant avec un handicap ont un emploi dans le secteur informel non agricole, et une proportion similaire d'hommes et de femmes, soit 44%, travaille dans le secteur informel agricole. En revanche, seulement près de 18 % des hommes vivant avec un handicap sont employés dans le secteur formel, répartis entre environ 12 % dans le secteur public et 6 % dans le secteur privé formel. Ce taux est encore plus faible chez les femmes vivant avec un handicap, avec environ 7 % employées dans le secteur formel, dont 5 % dans le secteur public et 2 % dans le secteur privé formel.

FAITS SAILLANTS SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

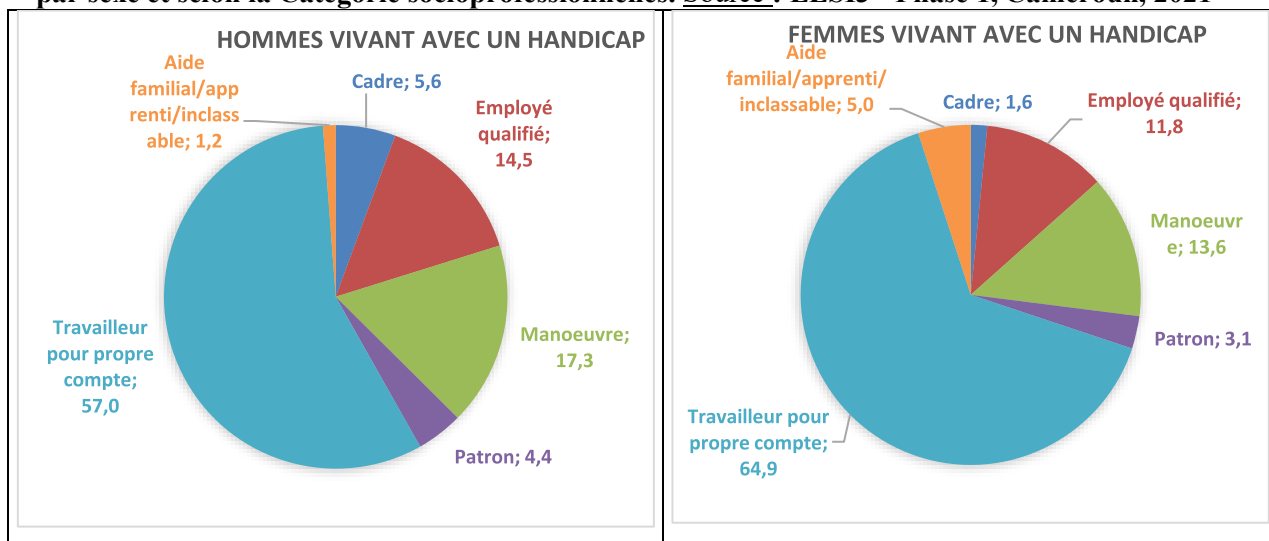
**Graphique 4 :** Répartition (%) des personnes de 14 ans ou plus vivant avec un handicap et en emploi, par secteur institutionnel selon le sexe. *Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021*



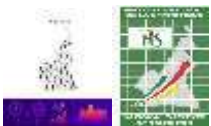
La majorité des personnes vivant avec un handicap au Cameroun travaillent à leur propre compte, tandis que très peu d'entre elles, en particulier les femmes, accèdent à des postes de cadres ou d'employés qualifiés.

Près de deux tiers des femmes et 57 % des hommes vivant avec un handicap et ayant un emploi travaillent à leur propre compte. Environ 15 % des hommes et 12 % des femmes vivant avec un handicap sont employés comme salariés qualifiés. Par ailleurs, très peu de personnes vivant avec un handicap occupent des postes de cadre, avec seulement 5,6 % des hommes et 1,6 % des femmes dans ces positions.

**Graphique 5 :** Répartition (%) des personnes de 14 ans ou plus vivant avec un handicap, en emploi, par sexe et selon la Catégorie socioprofessionnelles. *Source : EESI3 - Phase 1, Cameroun, 2021*







## CONCLUSION ET SUGGESTION

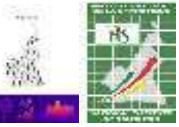
Le constat général fait ressortir que, nonobstant les efforts fournis dans le domaine de l'inclusion et de la protection sociale par le Gouvernement et ses partenaires impliqués, les personnes vivant avec un handicap continuent de rencontrer des difficultés qui limitent considérablement leur accès au marché du travail.

En particulier, il est noté qu'une grande partie de cette population, lorsqu'elle a pu s'insérer, exerce dans le secteur informel, avec des taux d'emploi significativement inférieurs à ceux de la population générale.

Pour substantiellement améliorer l'inclusion des personnes vivant avec un handicap tel que traduit dans la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020-2030 (SND30) en cours de mise en œuvre, il est impératif de renforcer et mieux cibler les politiques et les initiatives visant à promouvoir un accès équitable aux opportunités d'emploi, à réduire les inégalités et à valoriser les compétences de chaque individu.

S'agissant de la production et publication à temps des statistiques de qualité, des efforts continus sont à fournir à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021-2030 (SNDS30). En effet, la facilité d'accès aux données offerte aux utilisateurs, notamment le Gouvernement et ses partenaires impliqués dans les politiques et les programmes d'inclusion socioéconomique et de protection sociale, contribue à un meilleur éclairage des décisions à prendre, un meilleur pilotage, l'évaluation des progrès réalisés.

Toute chose devant permettre, non seulement d'assurer une meilleure insertion économique des personnes vivant avec un handicap, mais aussi de construire une société plus résiliente et équitable pour tous.

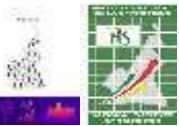


.....  
**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

EESI3-phase 1, Cameroun, 2021

Document CNAQ, INS, 2018

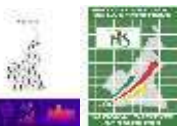
Loi N° 2010/02 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes vivant avec un handicap



## Annexes

**Tableau II: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap âgées de 14 ans ou plus par rapport à leur situation vis-à-vis de la main-d'œuvre selon certaines caractéristiques contextuelles.**  
**Source : EESI3-Phase 1, Cameroun, 2021**

		Situation vis à vis de la main d'œuvre - détaillée				
		En emploi	Chômeur BIT	Main d'œuvre potentielle	Autres hors de la main-d'œuvre	Total
<b>Région d'enquête</b>	Douala	44,5	2,1	0,4	53,0	100,0
	Yaoundé	34,7	4,8	2,2	58,3	100,0
	Adamaoua	45,9	0,0	0,0	54,1	100,0
	Centre sans Yaoundé	56,3	0,0	1,4	42,3	100,0
	Est	56,2	0,0	0,0	43,8	100,0
	Extrême-Nord	42,6	0,0	1,1	56,2	100,0
	Littoral sans Douala	29,9	0,0	7,1	63,0	100,0
	Nord	49,9	0,9	2,1	47,1	100,0
	Nord-Ouest	23,6	0,0	0,0	76,4	100,0
	Ouest	35,4	1,3	1,1	62,2	100,0
	Sud	66,6	1,3	0,0	32,1	100,0
Sud-Ouest	46,8	4,2	0,0	49,0	100,0	
<b>Sexe</b>	Masculin	45,7	0,2	1,5	52,5	100,0
	Féminin	42,8	1,7	1,1	54,5	100,0
<b>Tranche d'âge</b>	14-34 ans	32,1	3,5	3,0	61,5	100,0
	35-64 ans	61,1	0,3	0,9	37,7	100,0
	65 ans ou plus	28,9	0,1	0,3	70,6	100,0
<b>Niveau d'instruction de l'individu</b>	Non scolarisé	32,0	0,0	1,4	66,7	100,0
	Primaire	48,6	0,7	1,8	48,9	100,0
	Secondaire 1er cycle	57,0	2,0	1,0	40,0	100,0
	Secondaire 2nd cycle	50,0	3,2	0,0	46,8	100,0
	Supérieur	44,1	2,8	1,5	51,6	100,0
<b>Milieu de résidence</b>	Urbain	39,8	1,6	1,6	57,0	100,0
	Rural	48,7	0,5	0,9	49,9	100,0
	Ensemble	44,0	1,1	1,3	53,7	100,0



**Tableau III: Part (%) de la main-d'œuvre parmi les personnes vivant avec un handicap de 14 ans ou plus par région d'enquête, groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe. Source : EES13 - Phase 1, Cameroun, 2021**

		Urbain			Rural			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région d'enquête</b>	Douala	38,6	50,9	46,6				38,6	50,9	46,6
	Yaoundé	40,6	38,9	39,4				40,6	38,9	39,4
	Adamaoua	48,0	47,0	47,7	29,8	55,4	42,5	42,8	50,8	45,9
	Centre sans Yaoundé	42,3	34,1	37,0	66,5	63,1	64,9	61,1	51,8	56,3
	Est	42,0	58,6	54,2	76,7	45,7	57,6	65,4	51,6	56,2
	Extrême-Nord	50,5	31,2	40,5	52,1	36,6	43,7	51,5	34,8	42,6
	Littoral sans Douala	36,5	33,3	34,6	12,9	31,5	23,2	26,2	32,6	29,9
	Nord	29,0	57,0	44,4	41,7	65,3	56,9	34,8	61,6	50,8
	Nord-Ouest	27,0	13,1	20,9	0,0	43,9	25,8	14,6	31,9	23,6
	Ouest	38,8	45,2	42,2	42,9	28,1	32,5	40,7	34,4	36,7
	Sud	34,1	84,4	56,1	69,4	79,2	74,6	55,1	80,9	67,9
	Sud-Ouest	40,4	26,6	31,9	100,0	34,3	60,6	80,5	31,7	51,0
<b>Tranche d'âge</b>	14-34 ans	36,5	27,1	31,4	49,2	27,4	41,5	42,7	27,2	35,5
	35-64 ans	52,4	60,8	57,3	70,4	63,0	65,8	60,7	61,9	61,4
	65 ans ou plus	16,6	31,8	26,9	32,4	30,4	31,1	25,2	31,1	29,1
	Total	39,2	42,8	41,4	52,9	46,3	49,2	46,0	44,4	45,1

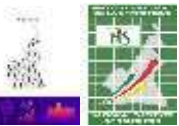
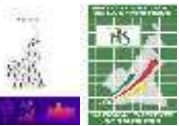


Tableau IV: Taux d'emploi chez les 14 ans ou plus, selon certaines caractéristiques contextuelles

		Masculin	Féminin	Total
<b>Région d'enquête</b>	Douala	37,3	48,3	44,5
	Yaoundé	40,6	31,9	34,7
	Adamaoua	42,8	50,8	45,9
	Centre sans Yaoundé	61,1	51,8	56,3
	Est	65,4	51,6	56,2
	Extrême-Nord	51,5	34,8	42,6
	Littoral sans Douala	26,2	32,6	29,9
	Nord	34,8	60,1	49,9
	Nord-Ouest	14,6	31,9	23,6
	Ouest	39,3	33,2	35,4
	Sud	55,1	78,2	66,6
	Sud-Ouest	80,5	24,7	46,8
<b>Milieu de résidence</b>	Urbain	38,7	40,5	39,8
	Rural	52,9	45,4	48,7
	Total	45,7	42,8	44,0
<b>Tranche d'âge</b>	14-34 ans	42,3	20,2	32,1
	35-64 ans	60,7	61,4	61,1
	65 ans ou plus	24,8	31,1	28,9
	Total	45,7	42,8	44,0

Tableau V: Répartition (%) des personnes âgées vivant avec un handicap de 14 ans ou plus en emploi par secteur institutionnel ; secteur d'activités selon le milieu de résidence, le sexe

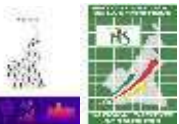
		Milieu de résidence		Sexe		Tranche d'âge			Total
		Urbain	Rural	Masculin	Féminin	14-34 ans	35-64 ans	65 ans ou plus	
<b>Secteur institutionnel</b>	Public	10,2	5,9	11,5	5,2	0,5	12,6	0,3	7,9
	Privée formel	5,8	2,2	6,3	2,1	8,2	3,8	0,0	3,9
	Informelle non agricole	64,5	24,8	38,0	48,2	54,6	42,5	37,3	43,8
	Informelle agricole	19,6	67,2	44,2	44,6	36,7	41,1	62,4	44,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Secteur d'activités</b>	Primaire	20,4	71,4	49,9	44,7	42,8	43,4	62,4	47,0
	Industrie	17,6	12,9	15,1	15,1	15,9	16,7	9,6	15,1
	Commerce	25,6	7,1	11,9	19,1	14,4	17,5	12,6	16,0
	Services	36,5	8,6	23,1	21,1	26,9	22,5	15,4	21,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



**Tableau VI: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap âgées de 14 ans ou plus en emploi par groupe socio-économique et catégorie socioprofessionnelle, selon le milieu de résidence, le sexe**

		<i>Milieu de résidence</i>		<i>Sexe</i>		
		<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>
<b><i>Groupe socio-économique de l'individu</i></b>	Cadre du secteur public	5,3	0,0	4,3	1,1	2,5
	Autres salariés du public	4,9	5,9	7,2	4,0	5,4
	Cadre/Patron du privé formel	1,2	0,0	0,7	0,4	0,6
	Autres salariés du privé formel.	4,6	2,2	5,6	1,6	3,3
	Exploitant Agricole informel	15,0	50,3	37,7	30,1	33,4
	Dépendant de l'informel agricole	4,6	16,8	6,5	14,5	11,0
	Patron de l'informel non agricole	3,5	0,9	2,7	1,7	2,1
	Travailleur pour compte propre de l'informel agricole	38,9	21,0	20,9	36,3	29,6
	Salarié de l'informel non agricole	22,1	2,8	14,4	10,2	12,0
	<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b><i>Catégorie socioprofessionnelle</i></b>	<i>Cadre</i>	7,0	0,0	5,6	1,6	3,3
	<i>Employé qualifié</i>	18,7	7,7	14,5	11,8	13,0
	<i>Manoeuvre</i>	14,9	15,5	17,3	13,6	15,2
	<i>Patron</i>	5,4	2,1	4,4	3,1	3,7
	<i>Travailleur pour propre compte</i>	52,0	70,1	57,0	64,9	61,4
	<i>Aide familial/apprenti/inclassable</i>	2,1	4,5	1,2	5,0	3,3
	<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>





.....  
Equipe de rédaction :

<b>TEDOU Joseph</b>	Directeur Général
<b>DZOSSA Analet Désiré</b>	Chef de Division des Statistiques démographiques
<b>NGONO Margueritte Ghislaine</b>	Chargée d'études N° 1 à la Division des Statistiques démographiques
<b>SOUAIBOU Moussa</b>	Chargée d'études N° 2 à la Division des Statistiques démographiques
<b>KONLACK LONLACK Giscard</b>	Chargée d'études assistant N° 2 à la Division des Statistiques démographiques

